

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION**

**République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi**

**RAPPORT SUR LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Septembre 1999

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du secteur social, le Mali a pris plusieurs engagements internationaux par la ratification de la Convention relative aux droits de l'Enfant (CRC) et celle relative à l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et par son adhésion à tous les forums et programmes mondiaux tels que le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague, la Santé pour tous en l'an 2000, l'Éducation pour tous, la Décennie de l'Eau, la Déclaration de Rio sur l'Environnement, le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire, la Plate-forme d'Actions de la quatrième Conférence sur les Femmes à Beijing, la Déclaration de la Conférence de l'Habitat à Istanbul, etc.

Une des résolutions retenues par la communauté internationale dont le Mali, lors du Sommet de Copenhague, est l'adoption de l'Initiative 20/20 comme stratégie de financement du secteur social dans laquelle les Etats partis et leurs partenaires au développement y consacrent 20% de leurs ressources respectives.

Au plan interne, ces engagements ont été traduits soit en politiques nationales ou sectorielles, soit en plans d'action/programmes, soit en schémas directeurs. Notons particulièrement l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'enfant et pour la promotion des femmes.

Au plan macro-économique, le Mali poursuit son développement en mettant l'accent sur le renforcement des politiques financières et économiques, l'approfondissement et l'accélération des réformes structurelles afin d'assurer une croissance économique durable dans l'optique du programme d'ajustement structurel.

Les orientations sus-mentionnées se passent dans un contexte de décentralisation politique et administrative. Cette politique offre aux collectivités territoriales l'opportunité de prendre elles-mêmes en charge leurs affaires et de les résoudre en fonction des spécificités locales. A cet égard, l'Etat transférera certaines de ses compétences actuelles ainsi que les moyens y afférents aux communes. La cohérence de cette politique avec l'ensemble des politiques nationales, aussi bien que les questions de planification décentralisée du développement, restent à développer et à consolider.

Le pays dispose donc des éléments nécessaires pour résoudre les problèmes des secteurs sociaux, mais qui malheureusement ne sont pas intégrés dans un cadre global et cohérent avec une vision stratégique et prospective. Cette vision favorisera la réalisation progressive des droits.

I- CONDITIONS INITIALES LORS DU SOMMET

Les objectifs du Sommet mondial pour le développement social sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Les dernières données disponibles (1996-1998) également présentées, mettent en évidence les progrès accomplis depuis la tenue du sommet ainsi que le gap à réduire pour atteindre les objectifs à l'an 2000.

Indicateurs de suivi	Situation du Mali En 1990	Niveau de 1995	Niveau Actuel	Objectif pour l'an 2000	Sources
- Espérance de vie	56.8 ans	56.8	58.50	60 ans	EDSII 1995-1996
- Taux de Mortalité Infantile (pour 1000)	145	123	123	70	Rapport Général sur la situation Des femmes et des enfants au Mali en 1997 EDSII 1995-1996
- Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	268	238	238	120	II
- Taux de Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	1000	577	577	500	II
- Malnutrition grave et modérée (%)	33	40	40	22	EDSII 1995-1996
- Taux de couverture sanitaire (%) dans un rayon de 15 km	4	30	40		CPS- MSPAS (PRODESS)
- Taux de couverture vaccinale (%) DTCP3	35.20	49.03	56.70		
- Taux d'inscription au niveau primaire (%)	23	39.10	50.0	80	CPS-Annuaire 97-98-MEB
- Taux de scolarisation des filles au premier cycle (%)	16.1	31.40	41.0		CPS-Annuaire 97-98-MEB
- Taux d'alphabétisation des adultes (%)	12	18.8	31.04		CPS-Annuaire 97-98-MEB
- Accès à l'eau potable (%)	48	41	52	72	EDSII-95-1996
- Accès à des moyens hygiéniques d'évacuation des excréta (%)	15	11	8	30	EDSII-1995-1996

Il ressort de ce tableau, qu'il reste encore beaucoup d'effort à fournir pour la réalisation des objectifs de l'an 2000.

II- PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LE SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

1- DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

En dépit des immenses efforts réalisés au cours des dernières années par le Gouvernement, les ONG et les partenaires au développement, et malgré les perspectives économiques encourageantes, le Mali continue à connaître de sérieux déficits en matière de développement social et humain.

Le faible niveau des indicateurs tel que souligné dans le tableau ci-dessus, place le MALI parmi les pays les plus pauvres en matière de développement humain comme le montre l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté. La confrontation à ces défis doit tenir compte de la dynamique démographique d'une population estimée en 1998 à 9,8 millions d'habitants qui croît à un rythme annuel moyen d'environ 2,2 % et dont les jeunes de moins de 15 ans représentent 49 %, avec une fécondité de 6,7 enfants par femme.

Des actions importantes de lutte contre la pauvreté sont entreprises depuis les années 1990 à travers des stratégies sectorielles d'intervention de l'Etat, des projets et programmes spécifiques, et à travers les actions des ONG.

Ces stratégies sectorielles, projets et programmes sont ciblés parmi tant d'autres, et leurs interventions concernent des aspects spécifiques de la pauvreté selon des priorités d'ordre stratégique ou méthodologique. Cela atteste que la lutte contre la pauvreté était déjà bien enclenchée par le Gouvernement et ses partenaires au développement en l'absence d'une stratégie cohérente de lutte contre la pauvreté. Ainsi, sur ce plan on peut retenir :

- le Plan National d'Action pour la Promotion des Femmes (1996-2000)
- le Programme Décennal (1998-2008) de Développement de l'Education (PRODEC)
- le Plan Décennal (1998-2007) de Développement Sanitaire et Social (PRODESS)
- le Plan National d'Action Environnementale (PNAE)
- l'Appui aux Collectivités Décentralisées pour un développement à la Base (ACODEP)
- Projet de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
- le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)
- le Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la lutte contre la faim et la pauvreté
- les ONG.

Reconnaissant que pour être efficaces, les politiques économiques et sociales doivent répondre aux besoins et préoccupations de développement des pauvres qui constituent la couche la plus nombreuse de la population, les autorités de la Troisième République, ont décidé de faire de la lutte contre la pauvreté, la priorité du Gouvernement. Le Président de la République, lors de son investiture en Juin 1997, a mis son second et dernier mandat sous le signe de la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que le Gouvernement, avec l'aide du PNUD et de la Banque Mondiale, a lancé et mis en œuvre, à partir de 1997, un programme d'opérationnalisation du nouveau concept de développement humain durable, la lutte contre la pauvreté ayant été choisie comme axe central du processus afférent à cette opérationnalisation.

Afin de mieux ancrer l'opérationnalisation du développement humain durable dans les structures nationales, le Gouvernement, avec l'appui technique et financier des deux institutions précitées, a mis en place les mécanismes et structures institutionnels de la Stratégie du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté, stratégie devenant le cadre unique de conception et de coordination des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté.

Une note de Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté au Mali sur la période 1998-2002 a été adoptée par le Gouvernement. Son objectif est d'améliorer la coordination des interventions et actions en matière de réduction de la pauvreté.

Les principaux axes stratégiques retenus pour lutter efficacement contre la pauvreté au Mali au cours des cinq prochaines années sont les suivantes :

- Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus et surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres ;
- Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- Promouvoir le développement et l'amélioration des performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres ;
- Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation ;
- Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Améliorer les conditions d'habitat des pauvres ;
- Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le coût total estimatif du programme d'actions pour les cinq années s'élève à 372.8 millions de dollars US (223.7 milliards de FCFA) dont les 20 % seront apportés par l'Etat.

La quatrième Table Ronde des bailleurs de fonds sur le Mali tenue à Genève en septembre 1998, a enregistré des annonces de contributions préliminaires des partenaires au développement à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté pour un montant supérieur aux attentes du Gouvernement, soit plus de 600 millions de dollars US. Elle a aussi enregistré la confirmation de l'éligibilité du Mali à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), toutes choses qui devraient contribuer à l'allègement de la dette du Mali de près de 250 millions de dollars US à partir de l'an 2000.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, après la dévaluation du FCFA en 1994, afin d'atténuer les effets néfastes sur les populations les plus défavorisées, il a été mis en place un filet de sécurité sociale dont la gestion fut confiée à une Agence pour le Développement

Social (ADS) placée auprès du Premier Ministre. Des appuis ont été apportés aux couches les plus vulnérables (groupements de femmes, de jeunes et d'artisans) pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. Au titre de l'année 1998, une dotation de 13 milliards de FCFA était prévue pour le filet de sécurité sociale.

Selon les analyse de l'Observatoire du Développement Humain Durable, l'incidence de la pauvreté a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain entre 1989 et 1994 d'une part et entre 1994 et 1996 d'autre part.

Cependant, l'accroissement annuel moyen pendant la première période (11 %) a été beaucoup plus élevé qu'au cours de la seconde période (2 %), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994.

Par contre, entre 1996 et 1998, on assiste à un début de baisse de l'incidence de la pauvreté, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux être de la population est enclenchée. L'incidence qui était de 71,6 % en 1996, est tombée à 69,0 % en 1998.

2- DANS LE CADRE DE LA CREATION D'EMPLOIS

Les options prises par le Mali en matière de politique d'emploi sont en adéquation avec les recommandations de la Communauté Internationale, telles que formulées par exemple, lors du Sommet mondial pour le développement Social tenu à Copenhague en 1995.

L'un des défis majeurs auxquels le Mali est confronté reste celui de l'emploi. En effet, 300 000 jeunes diplômés arrivent annuellement sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, on évalue à 100 000 par an les demandeurs d'emplois. Les problèmes posés sont relatifs entre autres au passage des activités économiques du secteur informel au secteur formel, à une définition des rôles respectifs des pouvoirs publics et du privé dans le développement d'emplois productifs, à l'absorption des jeunes demandeurs d'emploi, à l'exploration de filières porteuses d'emploi.

En vue d'un développement des emplois productifs, un certain nombre de mesures ont été prises parmi lesquelles on peut retenir :

La politique des travaux à haute intensité de mains d'œuvre (HIMO)

La situation de sous-emploi structurel qui affecte sous des formes diverses de larges segments de la société malienne, et qui a été aggravée par l'ajustement structurel et la dévaluation du FCFA, incite à utiliser le plus possible et le mieux possible les ressources locales, et en premier lieu les ressources humaines, et à infléchir les programmes d'investissement pour accroître leur impact sur la création d'emplois. L'approche HIMO consiste à recourir au maximum à la main d'œuvre et aux autres ressources disponibles dans le pays pour réaliser des infrastructures sociales. Cette approche a pour objectif de créer des emplois pour les catégories les plus démunies de la population, d'améliorer ses conditions de vie en mettant à sa disposition les infrastructures et les services sociaux de base, de renforcer le secteur des PME et de l'ingénierie nationale, tout en épargnant des devises en substituant le travail et les matériaux locaux aux matériel et aux matériaux importés.

Afin d'atténuer les coûts sociaux de l'ajustement structurel là où ils sont les plus évidents – en milieu urbain – le Gouvernement et la Banque Mondiale ont lancé au Mali en 1992, un programme similaire à celui qui avait d'abord été entrepris au Sénégal, puis reproduit dans d'autres pays de la sous-région et dont l'exécution fut confiée à l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE).

Dès le premier exercice, l'AGETIPE a fait la preuve de son efficacité en réalisant deux fois plus de sous-projets et d'emplois. Au 31 décembre 1997, le programme a généré en cinq ans 8 157 000 emplois/jours (l'équivalent de 6 500 emplois continus pendant cinq ans).

Les mesures spécifiques en faveur des jeunes diplômés

Pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, le Gouvernement a adopté successivement deux approches : une « approche projet » visant à promouvoir l'auto-emploi par la création d'entreprises avec l'aide de projets ad hoc, puis une approche fondée d'une part sur la facilitation de l'accès au marché du travail en tant que salariés d'entreprises existantes, et d'autre part sur la participation à des missions de service public en tant que vacataires ou volontaires.

- L'approche –projet

L'appui à la création d'entreprises notamment par les jeunes diplômés, les partants volontaires et les travailleurs compressés des entreprises publiques, a été l'objectif de nombreux projets : Projet PNUD/BIT d'appui à la promotion des entreprises, Projet d'appui aux petites et micro-entreprises (PAPME), Projet FED PME/PMI, Projet d'assistance au secteur privé, et surtout le Fonds Autorenouvelable pour l'Emploi (FARE) uniquement ciblé sur les jeunes diplômés.

A ce jour, 47 projets ont obtenu la garantie du FARE, dont 11 formulés par des femmes.

- La nouvelle approche

Tirant les leçons des échecs du passé, l'Etat a initié une autre stratégie reposant sur la promotion directe de l'emploi salarié par le « vacatariat » et indirecte par les stages de qualification professionnelle :

- **Le vacatariat** : A la suite d'une étude menée par l'Office de la Main d'Œuvre et de l'Emploi (ONMOE), il est ressorti que les heures supplémentaires dévolues aux enseignants permanents offraient la possibilité de recruter des jeunes diplômés tout en dégagant des économies au niveau du système éducatif.

Dans leur majorité, les vacataires actuels sont employés dans l'enseignement de base (63%), mais également dans l'enseignement général technique et professionnel (28%) et dans l'enseignement supérieur (8%). De 1991 à 1997, leur effectif est passé de 360 à 2 410. Le recrutement a été étendu à la santé (37 médecins contractuels) et aux douanes (300 vacataires).

Le volontariat : Le volontariat national est un programme ambitieux de mobilisation et d'utilisation des ressources humaines disponibles pour des actions de développement.

En 1998, 280 volontaires appuyés par 21 VNU intervenaient notamment au niveau de l'éducation de base, dans certaines régions, dans le programme d'éradication de la dracunculose, dans le projet de fixation de dunes à Bourem, dans le projet d'appui à la lutte contre la pauvreté au Nord et dans les communes de Bamako.

- **Les stages de qualification :** Ils ont pour objectif de combler le manque d'expérience des jeunes diplômés en vue de les rendre plus compétitifs sur le marché de l'emploi. Un stage peut durer 6 mois et être renouvelé trois fois ; il est rémunéré à 50% du salaire.

A ce jour, plus de 700 jeunes diplômés sur 5 900 demandeurs ont bénéficié d'un stage en entreprise.

Le Mali s'est engagé dans une politique vigoureuse et volontariste afin de résoudre progressivement ses graves problèmes économiques et sociaux. C'est ainsi que la croissance économique maîtrisée et la lutte contre la pauvreté ont été affirmés comme étant prioritaires. Bien que des actions ciblées mais restreintes aient été engagées depuis plusieurs années, la question de l'emploi n'avait pas fait l'objet d'une approche globale et cohérente à fortiori d'une réflexion sur une véritable politique nationale de l'emploi. C'est désormais chose faite, témoignant ainsi d'une réelle volonté du Gouvernement et de ses partenaires de placer le débat sur l'emploi au cœur des préoccupations du pays.

La nouvelle approche de la politique de l'emploi se base sur les recommandations des journées de concertation dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur une étude globale de l'emploi, au Mali et la mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation.

3- DANS LE DOMAINE DE L'AMELIORATION DES DEPENSES PUBLIQUES DANS LES SECTEURS SOCIAUX, NOTAMMENT DANS L'EDUCATION ET LA SANTE

Le suivi de la mise en œuvre de l'initiative 20/20 depuis le Sommet de Copenhague a été réalisé à travers une étude initiée au Mali et dans bon nombre de pays. Cette étude a permis de faire les constats ci-après :

L'analyse a montré qu'entre 1995 et 1998, l'Etat a consacré en moyenne 23,12 % des allocations budgétaires aux secteurs sociaux contre 76,88 % aux autres secteurs.

La part des dépenses budgétaires allouée aux services sociaux, est passée de 29,28 % en 1995, à 33,93 % en 1998. Quant aux services sociaux essentiels, ils ont représenté respectivement sur la même période 11,93 % et 13,36 % des dépenses budgétaires soit en moyenne 12,23 %. *Ce taux est cependant en deçà de la norme 20 %.*

Concernant l'aide extérieure, sa ventilation fait apparaître que la part destinée aux secteurs sociaux est passée de 14,6 % en 1991 à 22,7 % en 1996. Cependant, la part réservée aux services sociaux essentiels est passée de 12,19 % à environ 19 % en 1996. *La moyenne pendant la période qui est de 16,68.%, montre l'écart qui reste à combler pour parvenir à l'objectif 20 20 soit 3,32 %.*

Sur la période sous revue, la part du budget consacrée à l'éducation est passée de 21,27 % à 23,92 % Elle a représenté 2,08 % du PIB en 1995 et 1,81 % en 1998. Ces taux sont inférieurs à la moyenne subsaharienne qui est de 4 %.

L'analyse montre qu'il existe une corrélation entre le degré de pauvreté et le niveau de dépenses que l'Etat consent pour un enfant scolarisé. Plus l'enfant est pauvre, moins il bénéficie de la sollicitude de l'Etat. Ainsi, dans le 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental, les enfants très pauvres bénéficient seulement de 18,10 % des dépenses publiques, contre 30,32 % pour les pauvres et 51,58 % pour les non pauvres. Ces inégalités sont plus importantes dans le second cycle du même ordre d'enseignement, où seulement 12,11 % d'enfants de familles très pauvres bénéficient des dépenses d'éducation contre 51,55 % pour les non pauvres. Chez les pauvres, la structure est inverse. Les pauvres sont mieux dotés au niveau du second cycle qu'à celui du 1^{er} cycle. Enfin, s'agissant des non pauvres, l'incidence est sensiblement égale pour les deux cycles.

L'efficacité interne et externe se caractérise sur le plan quantitatif et qualitatif par la faiblesse des rendements interne et externe de l'enseignement fondamental : forts taux de redoublement et d'abandon, difficulté d'insertion des diplômés, faible implication des communautés dans la vie de l'école et incohérence entre les différentes expériences éducatives.

En vue de faire face à ces défis majeurs, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre un programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) 1998-2007 et son programme quinquennal 1998-2002.

Malgré les efforts déployés ces dernières années en faveur du secteur de la santé, les indicateurs de santé restent préoccupants. Les causes directes et indirectes de ce mauvais état de santé de la population sont multiples. Parmi les facteurs limitants, figurent en premier lieu, le faible pouvoir d'achat des ménages, particulièrement en zones rurales, les contraintes socioculturelles, les difficultés de déplacement, l'éloignement des formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, la mauvaise qualité de l'accueil et le mauvais état des pistes rurales. A ceux – ci s'ajoutent les facteurs liés à l'environnement, à la démographie, à l'insuffisance et à la mauvaise répartition des infrastructures.

Les dépenses publiques du secteur de la santé ont représenté 8,01 % des dépenses budgétaires en 1995 et 10,01 % en 1998.

En vue de faire face à ces défis majeurs, le Mali ambitionne de mettre en œuvre, dans le cadre général de la Politique Nationale de Population, un plan décennal de développement socio-sanitaire (PDDSS) 1998-2007 et son programme quinquennal 1998-2002 (PRODESS).

Les possibilités de mobilisation de ressources additionnelles pour les SSE pourront se faire aux niveaux suivants :

- **Dette extérieure** : Le manque à gagner du financement des SSE par les ressources extérieures est estimé à 3,32 % sur la période 1993-96. Pour combler ce déficit, il apparaît qu'une diminution du ratio du service de la dette pourrait facilement dégager des ressources pour combler le déficit de financement. Les solutions proposées peuvent être :

- * l'allègement par la renégociation ;
- * la mise en œuvre de l'Initiative PPTE ;

- **Dette intérieure** :

- * la conversion en fonds propres ou en d'autres formes d'actifs ;
- * le rééchelonnement ou l'indexation.

- **Secteur de l'éducation** : Les ressources mobilisables en faveur de l'éducation de base peuvent se faire à travers :

- * le rééquilibrage des dépenses récurrentes entre les ordres d'enseignement en donnant la priorité à l'éducation de base ;
- * l'application des textes réglementaires octroyant des allocations de bourses,
- * l'allocation au minimum de 20% des budgets des collectivités territoriales à l'Education pour faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement.

- **Secteur de la santé** : Les réformes possibles en faveur de la santé de base peuvent se résumer à :

- * une réduction substantielle des dépenses de fonctionnement du niveau central
- * un renforcement de l'appui à la base en direction des CSCOM et des CSA
- * un redéploiement du personnel et la mise œuvre d'une politique sélective de motivation du personnel fonctionnaire du niveau périphérique.

Cette étude a permis de mettre en évidence la précarité des ressources budgétaires allouées aux services sociaux essentiels. En effet, en dépit d'un taux de priorité sociale relativement élevé, la part des dépenses des services sociaux essentiels dans les dépenses publiques demeure encore faible. De ce qui précède, il ressort que l'objectif 20-20 n'est pas encore atteint. En effet, l'écart par rapport à l'objectif se situe respectivement à 3,32 % et 7,77 % pour l'aide extérieure et les dépenses budgétaires.

Le suivi et la mise en œuvre de l'initiative 20/20 impliquent un engagement sans ambiguïté aussi bien du Mali que de la Communauté Internationale. Ainsi, pour une meilleure réussite du processus, il est nécessaire de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Procéder aux restructurations inter et intra- sectorielles des dépenses budgétaires en faveur des SSE ;
- Responsabiliser un département ministériel pour le suivi de la mise en œuvre de l'initiative 20/20 en collaboration étroite avec les partenaires au développement ;
- Faire du suivi de l'initiative 20/20 une composante de la revue des dépenses publiques ;
- Restructurer le budget de l'Etat jusqu'au niveau de l'échelon administratif de base ;
- Poursuivre et renforcer le principe des budgets programmes ;
- Accélérer la mise en œuvre du PRODEC et du PRODESS ;
- Engager les consultations nécessaires pour l'allègement de la dette extérieure et la mise en place de mécanismes d'affectation automatique de ces ressources aux SSE ;
- Veiller à ce que les financements des partenaires techniques et financiers soient conformes aux objectifs de l'Initiative 20/20.

4- DANS LE DOMAINE DE LA BONNE GOUVERNANCE

Le 26 mars 1991 constitue une date de référence pour l'évaluation du progrès de la démocratie et de la bonne gouvernance au Mali. Elle marque la fin des régimes de parti unique de fait et de droit que le pays a successivement connus depuis son accession à la souveraineté en 1960.

En ce qui concerne la gouvernance, elle est considérée comme étant l'exercice du pouvoir politique, économique et administratif concourant à la gestion des affaires d'une Nation. Cela implique que l'atteinte des objectifs de croissance et de développement de la Nation dépend essentiellement de la qualité de la gouvernance en général, et de la gestion du secteur public en particulier d'une part, et d'autre part de la propension de la société civile à se mobiliser pour travailler avec les gouvernants.

Le cadre formel de la démocratie et de la bonne gouvernance au Mali

- **le cadre juridique :** Le Mali a tenu une Conférence Nationale regroupant toutes les composantes de sa société pour se doter des instruments juridiques d'un nouvel Etat, s'inspirant en cela des échecs du passé. Le projet de Constitution adopté à cette occasion a réintroduit le multipartisme intégral, élargi les espaces de liberté individuelle et collective, scindé l'exécutif en deux organes (Président de la République et Gouvernement), institué un organe garantissant l'égal accès aux médias d'Etat, institué un organe propre à la décentralisation, etc.

Au delà de ces prescription formelles, il s'agit de vérifier si la pratique institutionnelle permet d'attester d'un progrès en matière de démocratie et de bonne gouvernance. Une telle évaluation est possible en analysant les institutions politiques et leurs relations réciproques, le fonctionnement réel du multipartisme, l'état des médias, les mécanismes d'accèsion et d'exercice du pouvoir, le fonctionnement de l'administration et ses relations avec la société civile, etc.

- **Les institutions politiques** : La Constitution a établi un mécanisme de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire comportant un système de contrôle réciproque dont l'exercice effectif peut être de nature à garantir une meilleure gouvernance :

- **le pouvoir exécutif** : Contrairement à la Constitution de la IIème République, celle de la IIIème République scinde le pouvoir exécutif entre un Président de la République élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois et un Gouvernement.

Sur le plan pratique, il a été créé une Commission Electorale Nationale (CENI). En outre, le Gouvernement malien depuis 1994, se prête volontiers chaque 10 décembre, aux interpellations des citoyens sur son comportement à l'égard des droits humains.

- **le pouvoir législatif** : Le pouvoir législatif est conféré à une chambre unique de députés (Assemblée Nationale) élus pour cinq ans renouvelables sans limitation. En disposant que « tout mandat impératif est nul », la Constitution a voulu libérer les députés des chantages de leurs électeurs après les élections.

- **le pouvoir judiciaire** : Alors que la Constitution de la IIème République le qualifiait « d'autorité judiciaire », celle de la IIIème République le qualifie de « pouvoir judiciaire » en précisant qu'il est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif.

- **la Cour constitutionnelle** : C'est l'organe de régulation du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Elle arbitre entre toutes les autres institutions, entre les pouvoirs publics et le citoyen en garantissant les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques.

La cour constitutionnelle a effectivement joué son rôle en annulant les élections législatives du 13 avril 1997 pour mauvaise organisation.

- **les organes de consultation** : Ils regroupent le Conseil Economique, Social et Culturel et le Haut Conseil des Collectivités. Le premier, quoique consultatif, est un véritable « avocat » de la société auprès du Président de la République et de l'Assemblée Nationale en ce qui concerne la vie nationale économique, sociale et culturelle. Quant au second, il a pour mission de donner un avis motivé sur toute politique de développement local et régional.

- **les partis politiques** : Une loi dite charte des partis politiques codifie les règles de formation, de fonctionnement et de financement des partis politiques au Mali. La charte pose très peu de conditions à la création des partis politiques. Il suffit d'élaborer des projets de statuts et de règlement intérieur et de convoquer une assemblée de citoyens pour les adapter. En raison de cette extrême facilité, le nombre des partis politiques atteignait 73 formation à la date du 28 octobre 1998.

- **la presse** : Compte tenu du rôle qu'elle a joué dans l'avènement de la démocratie au Mali, un arsenal juridique très favorable à sa prolifération a été élaboré. En 1997, on décomptait 56 radios libres dont 15 à Bamako et une cinquantaine de presses écrites.

- **la société civile** : Les événements de mars 1991 ont conduit à une extraordinaire éclosion du mouvement associatif. A la date du 28 septembre 1998, le nombre d'ONG se chiffrait à 1 040.

- **la décentralisation et les réformes institutionnelles** : La décentralisation lancée par la IIIème République est un vaste projet de société. Sa dimension administrative et institutionnelle n'est que le support d'un chantier politique bien plus ambitieux qui vise à approfondir le processus de démocratisation jusqu'à la base au plus profond du pays, de redonner ainsi la parole et le pouvoir aux citoyens, de créer le cadre propice à la renaissance des initiatives locales considérées comme moteur d'une nouvelle approche du développement, enfin de redéfinir progressivement dans ce cadre le pourquoi et le comment d'un Etat au Mali.

En 1993, il a été créé une Mission de Décentralisation chargée d'assister le Gouvernement dans la conception et la préparation de la mise en œuvre de la réforme de décentralisation.

En 1996, l'Assemblée Nationale a adopté la loi 96-059 portant création de 682 nouvelles communes couvrant avec les 19 communes déjà existantes, tout le territoire du Mali.

En juin 1998, ont été organisées les élections pour les 19 communes urbaines et celles des 682 ont eu lieu en juin 1999.

III- PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté : Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un ensemble de programmes et politiques aux niveaux macro-économique et sectoriel qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant, ces différents plans et programmes n'étaient pas intégrés dans un cadre global et cohérent avec une vision stratégique.

Pour résoudre ce problème, le Gouvernement a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, ainsi il entend améliorer la coordination des interventions en cours et des actions novatrices en matière de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les structures décentralisées sont considérées comme le cadre d'une meilleure participation des populations aux actions. La décentralisation doit permettre d'organiser et, par conséquence, de garantir localement un meilleur accès des populations aux services sociaux de base ainsi qu'à de meilleures conditions d'habitat.

Dans le domaine de la création d'emplois : Les problèmes identifiés à ce niveau ont trait à la persistance du chômage et du sous-emploi, l'inadaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines par rapport au contexte démocratique et institutionnel.

En vue de faire face à ces problèmes, le Gouvernement envisage d'adopter et de mettre en œuvre une politique volontariste de promotion de l'emploi et d'encadrement des groupes cibles, et de renforcement des capacités de l'administration à travers une politique de gestion rénovée des ressources humaines.

Dans le domaine des secteurs sociaux : Pour ce qui concerne l'éducation, les problèmes identifiés sont relatifs à l'insuffisance des ressources accentuée par une utilisation déséquilibrée des financements et des contraintes institutionnelles bloquant le développement du système.

Afin de remédier à ces problèmes, l'Etat envisage d'accroître de 27 % en l'an 2007, la part du Budget d'Etat allouée à l'éducation. Par ailleurs, toutes les actions du secteur s'inscrivent dans le cadre de la refondation du système éducatif matérialisée par le Programme Décennal de développement de l'éducation (PRODEC).

S'agissant de la santé, les principaux problèmes se résument à la faiblesse du budget d'investissement alloué au secteur, l'insuffisance des infrastructures sanitaires et du personnel médical, la fragilité de la politique pharmaceutique, l'absence de mécanisme de solidarité et de financement.

En vue de faire face à ces problèmes, la stratégie consiste à garantir l'utilisation plus équitable du financement public à travers le Programme Décennal de Développement Socio-Sanitaire (PRODESS).

Dans le cadre de la bonne gouvernance : Les difficultés sont d'ordre politique, financier, de coordination et de mobilisation sociale.

Afin de trouver des solutions aux problèmes institutionnels, le Gouvernement s'apprête à adopter et à mettre en œuvre un programme de développement institutionnel (PDI) dont l'objectif consiste à appuyer les institutions prévues dans la Constitution pour qu'elles exécutent les missions qui leur sont dévolues dans le respect des exigences et les procédures d'une gouvernance démocratique.

IV- REAFFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DU MALI

La République du Mali entend poursuivre l'atteinte des objectifs du Sommet sur le développement social tenu à Copenhague en 1995. C'est ainsi que plusieurs programmes et projets sont entrain d'être adoptés et mis en œuvre en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.